

DÉCISION DE LA PRESIDENTE N°2026-198
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Marché n°2025-14 Collecte des déchets verts 2026
sur les communes de Saint-Flour, Saint-Georges, Coren et Talizat.

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et afin de répondre aux besoins des habitants, Saint-Flour Communauté met en place, chaque année, des bennes de collecte de déchets verts ;

Considérant la mise à disposition de bennes sur la période mi-avril à fin octobre 2026 (6,5 mois) sur les communes de Saint-Flour, Coren et Saint-Georges ;

Considérant la mise à disposition de bennes sur la période du 1^{er} Mai 2026 au 1^{er} Mai 2027 sur la commune de Talizat ;

Vu la consultation de gré-à-gré des entreprises qui a eu lieu du 23 mars au 30 mars 2026 ;

Vu la réponse de l'entreprise TRANSPLANEZE- Le Bourg - 15300 Ussel ;

DECIDE

Article 1 : De confier la collecte et le transport des bennes à déchets verts à la société TRANSPLANEZE - Le Bourg - 15300 Ussel sur le territoire de Saint-Flour Communauté, pour la période considérée vers la plateforme de compostage du SYTEC ;

Article 2 : De fixer les conditions tarifaires comme suit :

- Location de bennes : 48,50 € HT / mois / benne
- Collecte des déchets : 66,00 € HT /vidage

Les prix de vidage des bennes seront actualisés mensuellement en fonction de l'indice CNR cuve moyenne mensuelle.

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe collecte des OM 2026 ;

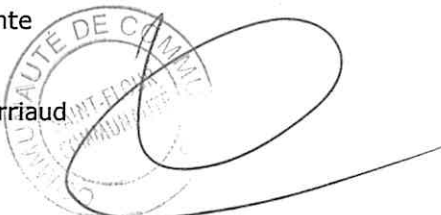
Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 31 mars 2026

La Présidente

Céline Charriaud



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260331-DEC2026-198-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 02 AVR. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **02 AVR. 2026**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260331-DEC2026-198-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

La collecte des déchets comprend :

- La mise à disposition de 5 bennes de 20 m³ sur les communes de Saint-Flour (Roueyre et Fraissinet) ; Coren, Saint-Georges pendant 6.5 mois (mi-avril à fin octobre) et Talizat pendant 12 mois
- L'évacuation sur le site de cocompostage des Cramades des bennes une fois par semaine ou à la demande de la communauté de communes.

La mise en place des bennes devra être effective pour le mardi 21 avril 2026 au plus tard.

Location de Bennes Saint-Flour, Coren ,Saint-Georges et Talizat :

Nature des prestations	Unité	Nbre	Prix unitaire HT	Montant HT
Location de benne (5 bennes)	mois	40	48,50	1940,00
Total Montant Total HT				1940,00
TVA 5.50%				106,70
Montant Total TTC				2046,70

TRANSPLANEZE
Groupe NIOCEL

1 route du Libran
15300 USSEL

Tél : 04 71 73 20 20 - contact@groupeniocel.com

SIRET : 377 865 084 0001B / APE 4941 A

TVA FR : 377 865 084

377 865 084 n préfecture
 015-200066660-20260331-DEC2026-198-AU
 Date de télétransmission : 02/04/2026
 Date de réception préfecture : 02/04/2026

Rotation et vidage des bennes :

Nature des prestations	Unité	Nbre	Prix unitaire HT	Montant HT
Collecte des déchets hebdomadaire sur St Flour	U	58	66,00*	3828,00
Collecte des déchets hebdomadaire sur Coren, St Georges	U	58	66,00*	3828,00
Collecte des déchets hebdomadaire sur Talizat	U	52	66,00*	3432,00
Total Montant Total HT				11088,00
TVA 5.5 %				609,84
Total Montant Total TTC				11697,84

*

+ indemnité journal mensuelle ci-jointe

Fait à St Flour, le 30 mars 2026.

L'entrepreneur

Offre acceptée le

Saint-Flour Communauté

 **TRANSPLANEZE**
Groupe NIOCEL

1 route du Lioran
15300 USSEL
Tél : 04 71 73 20 20 - contact@groupeniocel.com
SIRET : 377 865 084 00018 - APE 4941 A
TVA FR : 11 377 865 084

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260331-DEC2026-198-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

INDEXATION GAS-OIL 2025



Référence Comité National Routier www.CNR.fr

Part du G-O dans le coût de revient global		29,00%
	Date	Tarif
Prix du carburant de référence	prix moyen 2025	1,2985
Prix à la cuve moyen mensuel		
Variation sur la période		-100,00%
Impact estimé sur le coût de revient total		-29,00%

Méthode de calcul :

$$\frac{\text{indice du mois} - \text{indice de référence} \times \text{part du G-O dans CR}}{\text{indice de référence}}$$

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260331-DEC2026-198-AU
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026